



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 31 octobre 2020

Toujours pas de mesures de protection pour les AESH !

Les personnels de l'Éducation nationale ont découvert le 29 octobre un nouveau protocole sanitaire. SUD éducation dénonce les insuffisances de ce protocole qui ne protège ni les personnels ni les élèves. Le renforcement du protocole sanitaire se limite à imposer le port du masque aux élèves de 6 ans et plus, à aérer davantage les salles de classes, à nettoyer davantage les locaux et à limiter si possible le brassage des élèves. Le protocole est en décalage complet avec la réalité vécue par les personnels dans les écoles et les établissements. Pourtant, avec 10 000 contaminations par jour, l'accueil des élèves et des personnels constitue un enjeu de santé public majeur.

Les personnels AESH (Accompagnant-e-s d'Élèves en Situation de Handicap) sont à nouveau les grand-e-s oublié-e-s du protocole alors même que leurs missions ne leur permettent pas de respecter une distanciation physique avec les élèves.

La mission des personnels AESH est indispensable dans les écoles, collèges et lycées. Ce sont les AESH qui ouvrent l'école aux élèves en situation de handicap. Il faut leur fournir le matériel de protection nécessaire pour travailler dans les meilleures conditions.

L'accompagnement de certain-e-s élèves en situation de handicap nécessite des masques transparents ou de matériels de protection renforcée (sur-blouses, visières, masques FFP2, gants...). Ce matériel doit être mis à disposition des personnels AESH dès le 2 novembre.

Enfin, les personnels AESH doivent pouvoir bénéficier des autorisations d'absence pour les personnels vulnérables au même titre que les autres personnels sans perte de salaire.

Pour toute question, [contactez le syndicat SUD éducation](#) de votre département.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation appelle tous les personnels à se montrer inflexible lorsque leur santé et leur sécurité est en jeu.

SUD éducation appelle les personnels à signaler tous les manques de leur hiérarchie en matière de sécurité et de santé au travail dans le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) qui doit être accessible pour tous les personnels.

SUD éducation appelle les personnels à imposer, par le rapport de force - AG, débrayage, grève - la mise en œuvre de conditions sanitaires respectant la santé des personnels et des élèves.

Pour plus d'information sur vos droits, consultez le dossier « COVID 19 » sur le site de SUD éducation.